

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 05 mars 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :

28 février 2020

Date d'affichage :

28 février 2020

Objet

SIGNATURE SOUS-
SEING PRIVE
TERRAINS A 1238 et A
1239 AVENUE DE
PRADAOUX.

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, SALES André, VALLE Anthony,
Absent : BRUNA Roger, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au conseil municipal que les terrains situés Avenue de Pradaoux section A n° 1238 et A n°1239 vont être vendus à Monsieur David BOUDAILLE et Madame LEROY Hélène. Elle rappelle le tarif du mètre² constructible : 13.50€ et le tarif du mètre² non constructible : 0.50€

Pour cela, il est nécessaire de signer le sous seing privé chez un notaire.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- décide de vendre le terrain constructible à 13.50€ le m²
- décide de vendre le terrain non constructible à 0.50€ le m²
- autorise Madame le Maire à signer le sous seing privé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le

Publié ou notifié le 9 mars 2020

Fait à BARBAZAN, le 6 mars 2020
Le Maire

